

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille 2006, le 5 novembre, à 10 heures, les représentants de l'ensemble des sociétés de tir de la ligue de Franche-Comté, à jour de leur cotisation de l'année en cours, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle de la Patinoire à BELFORT (90000). Les convocations écrites ont été faites régulièrement en date du 4 octobre 2006 conformément à l'article 10 des statuts.

Cette Assemblée Générale Ordinaire qui succède à l'Assemblée Générale Extraordinaire présidée également par Monsieur Yves GOUVIER, président de la ligue de Tir de Franche-Comté, assisté de Monsieur Roland KELLER, trésorier général de la ligue, et de Monsieur Georges MOURAND, secrétaire général de la ligue peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 23 octobre 2005

Nomination des assesseurs

Pourvoi d'un poste vacant au sein du comité directeur

Rapport moral du président

Interventions des personnalités

Rapport et compte rendu financier

Rapport des vérificateurs aux comptes

Décharge au trésorier

Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2006/2007

Remise de récompenses

Intervention du Responsable Formation de la ligue

Questions diverses et informations

I. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 23 octobre 2005

En l'absence de remarque, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Nomination des assesseurs

Les assesseurs nommés pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, Messieurs SUIF et CREUSY sont également désignés pour cette Assemblée Générale Ordinaire

III. Pourvoi d'un poste vacant au sein du comité directeur

Monsieur GOUVIER propose la candidature de Monsieur Jacques LAUNAY afin de pourvoir un poste vacant au sein du comité directeur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

IV. Rapport moral du président

«Je suis contrarié par certains agissements... Certains présidents de club ne sont pas assez rigoureux : les licences des détenteurs ne parviennent à la ligue pour le 30 septembre et les tireurs ne sont plus assurés. D'autres responsables n'informent pas les licenciés ou les renseignent mal sur les conditions de détention des armes. Enfin, la ligue n'a pas retrouvé sa sérénité. J'entends encore beaucoup de critiques mais peu de solutions constructives. La camaraderie n'est plus de mise et il n'y a rien de tel pour décourager les meilleures volontés. Les critiqueurs sont souvent les mêmes.

Je songe à cesser toutes mes fonctions à l'issue de mon mandat...28 ans cela suffit ! La tâche devient de plus en plus lourde, aussi, je souhaite beaucoup de courage à mon futur remplaçant qui devra, d'ailleurs, consacrer une grande disponibilité à l'exercice de ses fonctions. La F.F. Tir a davantage d'exigences. L'interview de Pierre PHILIP dans le dernier numéro du Tir Info à propos de l'avenir du tir me laisse pantois. En effet, l'évolution de la formation et de l'enseignement vers le professionnalisme reste étroitement liée aux financements alloués par l'Etat ou les collectivités ; et les disparités de traitement des dossiers existent. Notre ligue a fait un gros effort financier pour la formation en 2005/2006 et elle s'engage à poursuivre dans cette voie cette saison .Toutefois, soyons vigilants : il faut former des formateurs qui s'engagent à dispenser cette formation.

J'invite les présidents à engager davantage de participants lors des compétitions afin de ne pas décourager les organisateurs de matchs officiels. Le dévouement pour une organisation mérite une recette intéressante.

Après ces quelques remarques, je me dois de vous citer les événements marquants de la saison écoulée. L'organisation des championnats de France des clubs à AUDINCOURT a été parfaite. Nos jeunes tireurs se sont particulièrement bien distingués lors de cette épreuve : un titre de champion de France et une troisième place. Une fois de plus, des titres de champion de France ont été obtenus dans plusieurs disciplines d'hiver et d'été. Parmi les élèves des CREPS, de niveau international on trouve de jeunes tireurs francs-comtois. La formation a permis à certains d'obtenir un diplôme fédéral d'entraîneur. Les engagements financiers ont été globalement tenus. L'homologation des stands se poursuit. Le département du Jura a particulièrement œuvré au développement du tir. Les travaux du Comité de ligue se sont déroulés dans de bonnes conditions et je souhaite qu'il en soit encore ainsi pendant deux ans... rien n'est facile, il faut une grande disponibilité et un esprit bénévole à toute épreuve... Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin d'AG

V. Intervention de Monsieur Vincent FUSTER

Le président du CROS exprime sa satisfaction de retrouver, cette année encore, une assemblée toujours aussi nombreuse. Il rappelle les trois priorités du comité, à savoir : la formation des dirigeants, la réflexion sur le sport de demain et le projet sportif horizon 2012. Concernant la formation des dirigeants, le CROS envisage une sensibilisation des jeunes et réfléchit à l'instauration d'un diplôme universitaire de dirigeant bénévole. La réflexion entamée sur le sport de demain débouche sur la notion de « sections sportives » et leur ouverture à toutes les disciplines sportives. Enfin, concernant le projet sportif horizon 2012 il ressort que le recensement effectué en collaboration avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports fait apparaître plus de 6 000 équipements en Franche-Comté. Une concertation va s'engager avec l'ensemble des ligues pour dégager les priorités en matière de constructions à réaliser afin d'éviter les zones blanches. Monsieur FUSTER termine son intervention en rappelant que le CROS est à la disposition de chacun d'entre nous et il renouvelle ses remerciements aux dirigeants bénévoles pour leur engagement.

Le président GOUVIER remercie Monsieur FUSTER pour son intervention puis propose une pause.

La seconde partie de la réunion débute par le rapport et compte rendu financier.

VI. Rapport et compte rendu financier

Monsieur Michel HINTZY, trésorier général adjoint de la ligue commente le compte de résultat, le bilan actif et le bilan passif.

Le bénéfice de l'exercice en cours s'élève à 4 291.23 €, l'actif net à 9 124.94 € et le total de l'actif immobilisé à 9 624.94 €
(cf. documents financiers joints).

VII. Rapport des vérificateurs aux comptes

Monsieur FONTAINE, l'un des deux vérificateurs aux comptes, donne lecture du rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Ce rapport mentionne la sincérité, des comptes présentés et la régularité des justificatifs contrôlés. Il invite le président à proposer à l'Assemblée de donner quitus aux trésorier et à son adjoint pour leur gestion. (Cf. rapport joint).

VIII. Décharge au trésorier

Monsieur Yves GOUVIER après avoir remercié le vérificateur aux comptes pour son travail propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus au trésorier général de la ligue et à son adjoint. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président adresse ses remerciements au trésorier et à son adjoint.

IX. Budget prévisionnel

Monsieur HINTZY commente une proposition de budget en équilibre pour la saison 2006/2007 qui prévoit un total de recettes et de dépenses de 159 050 € (Cf. document joint). Ce budget tient compte d'une augmentation de 0.20 € du montant ristourné à chaque comité départemental (le montant de 2.30 €/licence passe à 2.50€) et d'une commande de cibles vitesse 10 M dont le montant avoisine les 4 000 €

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Pour la saison à venir, un accord de principe est donné pour l'acquisition d'un ordinateur portable destiné à recevoir le logiciel fédéral de gestion des compétitions. Par ailleurs, un équipement informatique par département pourrait être financé par la ligue si le matériel utilisé actuellement s'avérait obsolète pour « héberger » une version de ce logiciel.

La ligue réfléchit également à un projet d'acquisition de cibles électroniques 10 M et 50 M pour chaque département. Ces équipements installés dans un stand seraient à la disposition de tous les tireurs du département.

En clôture des dispositions financières, Monsieur KELLER, trésorier général de la ligue signale que le nombre de licenciés en fin de saison 2005-2006 est de 2 760 soit une augmentation de 9 licences. Parmi ces 2 760 licenciés, on dénombre 432 jeunes.

Pour l'exercice en cours, 2014 licences ont déjà été enregistrées.

X. Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2006/2007

Mme DROUVILLE et M. FONTAINE sont reconduits.

XI. Médaille de la ligue décernée aux sportifs ayant réalisé un podium lors des épreuves nationales et à deux licenciés méritants

Par délégation du responsable SEC, Monsieur GUYOT, le secrétaire Monsieur MOURAND donne lecture des podiums de la saison sportive écoulée et les présidents des Comités départementaux du Doubs, Jura et Territoire de Belfort ainsi que quelques membres du comité directeur de la ligue procèdent à la remise de la médaille de la ligue à chaque licencié concerné, à l'exception de ceux qui ont déjà obtenu cette distinction précédemment. (Cf. liste des récipiendaires jointe en annexe).

Monsieur GOUVIER remet la médaille de la ligue à deux licenciés qui oeuvrent au quotidien et depuis de longues années au sein de leur club, Monsieur DECROZANT de la Société de Tir de LA MIOTTE et Monsieur PETIT de la Société de Tir d'HERIMONCOURT.

XII. Intervention de Monsieur Gilles BAUDIN, responsable de Formation Ligue

Monsieur BAUDIN propose à l'assemblée un diaporama sur :

- Le bilan de la saison 2005-2006
- Les projets 2006-2007
- La labellisation « cibles couleurs »
- L'aide à la détection
- L'équipe technique régionale

Il commente chaque thème et met l'accent sur l'importance du volet formation. (Cf. document joint).

XIII. Questions diverses et informations

Monsieur Yves GOUVIER précise qu'aucune question diverse n'a été formulée par écrit auprès du secrétaire. Il se propose, toutefois, d'appeler l'attention des responsables sur un éventuel recours à la souscription des garanties complémentaires couvrant aussi bien les locaux, les installations, les cibles que la responsabilité à l'égard des tiers. A ce propos, il mentionne que Monsieur DIRAND accidenté lors des championnats régionaux 25 M n'est toujours pas indemnisé par l'assureur de la F F TIR.

La gestion des compétitions SEC sera désormais assurée à partir d'un logiciel fédéral. L'épreuve de Championnat de France des clubs disposera d'une version spécifique qui est d'ores et déjà téléchargeable sur le site fédéral.

Des réunions d'information seront dispensées dans chaque département pour l'exploitation du logiciel.

Le logiciel étant initialisé avec les coordonnées de chaque tireur, il est important de ne pas différer l'envoi des licences.

Les représentants désignés de la Ligue à l'AG de la Fédération Française de Tir sont :

Titulaires : Le Président Yves Gouvier et le Trésorier Général Roland KELLER

Suppléants : Le Secrétaire Général Georges MOURAND et Fernand PACHECO

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Yves GOUVIER déclare la séance levée à 13h00 et invite les membres présents qui le souhaitent au repas offert par la ligue.

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire de séance, Madame Micheline VETTORETTI, secrétaire générale adjointe de la ligue, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire général.

Le 13 novembre 2006

Le président,

Le secrétaire général,

Yves GOUVIER

Georges MOURAND

L'ASSEMBLEE GENERALE 2007 AURA LIEU LE

DIMANCHE 28 OCTOBRE 2007 A 9 H 00

A LA MAISON DIOCESAINE

A MONCIEL (JURA) près de LONS LE SAUNIER